

## Projet Erasmus+ Mobilité des élèves du 3e degré de l'enseignement technique et professionnel, de plein exercice ou en alternance, ordinaire ou spécialisé. Mobilité des formateurs

### 1 Les mobilités financées par le programme Erasmus+ via le CCGPE-DGEO

Le CCGPE-DGEO a dans ses missions décrétales la promotion des mobilités dans l'enseignement qualifiant. Afin de pouvoir exercer ses missions, il dispose d'une accréditation lui permettant de demander le financement par Erasmus+ d'un certain nombre de bourses. Cette accréditation a été octroyée sur base d'un dossier qui prévoyait la constitution d'un consortium d'établissements scolaires comprenant des CEFA, des établissements de l'enseignement spécialisé et des établissements de l'enseignement ordinaire de plein exercice. La présente circulaire a pour but de vous permettre de candidater afin de rejoindre ce consortium.

Intégrer le consortium du CCGPE-DGEO vous permet de bénéficier d'une aide administrative et méthodologique et de rencontrer des établissements qui organisent des mobilités afin de profiter de l'expérience de l'un et de l'autre, d'échanger de bonnes pratiques et de réfléchir ensemble aux acquis d'apprentissage évaluables à l'étranger.

**Vous avez également la possibilité de rentrer un projet autonome auprès de l'Agence francophone pour l'Éducation et la Formation. La date de clôture de ces projets est fixée cette année au 23 février 2023.**

#### 1. Activités

Les mobilités organisées via le CCGPE-DGEO visent à organiser pour les apprenants un stage à l'étranger d'une durée de 3 à 4 semaines. Pour certains métiers, les entreprises privilégient les stages de 4 semaines afin de pouvoir transmettre aux jeunes des compétences plus approfondies. Le stage à l'étranger doit présenter une plus-value par rapport au stage qui serait réalisé en Belgique. L'idée est donc de choisir les destinations en fonction de l'intérêt pédagogique qu'elles présentent et de la qualité du partenariat qu'on peut y développer.

Pour les formateurs, le minimum requis est de 2 jours sur place avec un programme de formation formalisé avant le départ.

## 2. Nombre d'élèves

Des bourses sont octroyées pour 15 élèves maximum par établissement, tous secteurs confondus. Ce nombre peut être ramené à 12 en fonction de l'ampleur de la demande de bourses reçues par le CCGPE-DGEO.

Il ne s'agit pas d'un groupe-classe mais bien d'élèves sélectionnés pour un projet. Ceci permet de trouver des lieux de stage de qualité pour de jeunes participants motivés et favorise une bonne gestion du groupe.

Le programme finance un accompagnateur pour encadrer un groupe de 6 jeunes.

Le rôle de l'accompagnateur est primordial pour la bonne réalisation du stage. Il s'implique dès le départ du projet, encadre les jeunes à l'étranger, est disponible et veille à la qualité du stage dans tous ses aspects.

## 3. Financement

Les bourses couvrent généralement la totalité des dépenses, excepté l'argent de poche.

Les écoles reçoivent une avance de 80% après signature de la convention. Le solde est versé après vérification des pièces administratives et comptables à la fin de l'année.

## 2 Sélection des candidats

---

Les établissements scolaires feront l'objet d'un classement et les bourses seront octroyées de jusqu'à épuisement des moyens en respectant ce classement.

Les critères de classement sont les suivants :

- Priorité aux CEFA et aux établissements d'enseignement spécialisé
- Établissements non accrédités ou ne pouvant pas bénéficier de l'accréditation obtenue par leur PO en fonction du nombre de participations aux mobilités gérées par le CCGPE-DGEO lors de la dernière programmation, le plus petit nombre permettant à l'établissement de se placer en tête.

## 3 Informations complémentaires

---

Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous rencontrez des problèmes pour ouvrir le formulaire, vous pouvez contacter un des membres de la Mobility Team :

- Manuel Ribeiro Bacelar  
02/690 84 40 – +32 (0)496 25 00 49  
[manuel.ribeiro@cfwb.be](mailto:manuel.ribeiro@cfwb.be)
- Audrey Beeckmans  
02/690 86 74 – +32 (0)474 22 81 22  
[audrey.beeckmans@cfwb.be](mailto:audrey.beeckmans@cfwb.be)

## 4 Manifestation d'intérêt

---

**Si vous voulez participer à ce consortium, nous vous invitons à compléter le formulaire en suivant [ce lien](#) au plus tard le 10 mars 2023 à 12h.**

Cette date nous permettra de vous contacter assez vite en vous confirmant le nombre de bourses octroyées et d'entamer rapidement les démarches nécessaires à votre intégration.

Les projets s'étalent sur une année scolaire. Les métiers de tous les secteurs professionnels peuvent faire l'objet d'une mobilité. Le formulaire de manifestation d'intérêt demande de distinguer les métiers pour lesquels vous souhaitez des mobilités, le nombre de jeunes que vous désirez faire partir sur une année, le nombre d'adultes qui devraient les accompagner, et aussi le nombre d'enseignants et formateurs qui désirent, indépendamment des mobilités de jeunes, réaliser eux-mêmes des mobilités européennes.